

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/05

Objet : REFECTION DE LA TOITURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS D'AHUN

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin, à seize heure trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 27 mai 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY – Martine LAPORTE- Thierry GAILLARD – Pierre-Marie NOURRISEAU

Etaient excusés : Jacques MALIVERT

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°BC2023/12/06B prise par le Bureau communautaire en date du 05 décembre 2023 autorisant M. Le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de l'Etat pour la réfection de la toiture des bureaux administratifs d'Ahun,

Considérant la non-attribution de subvention de la part de l'Etat,

M. Le Président rappelle qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de réfection de la toiture des bureaux administratifs d'Ahun. Le projet consiste à sécuriser et entretenir le bâtiment. Cette étape pourrait, dans un second temps, laisser la possibilité d'aménager l'espace du grenier pour d'éventuels bureaux ou zones de stockages.

Conformément à la consultation menée, M. Le Président propose de retenir l'offre réactualisée de la SARL BREDIER pour un montant de 28 301,88 € HT soit 33 962,26 € TTC. Cette entreprise est la seule à s'être déplacée sur le site pour adresser une proposition tarifaire aux services de Creuse Sud-Ouest.

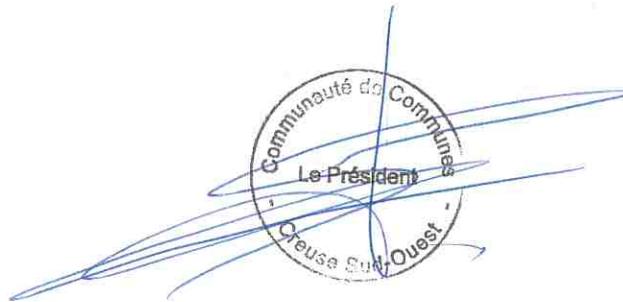
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire

- Décide de maintenir le projet de réfection de la toiture des bureaux et attribution de la DETR ;
- Valide le devis de la SARL BREDIER pour un montant de 28 301,88 € HT soit 33 962,26 € TTC ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2025, en section d'investissement ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



A circular stamp from the Communauté de Communes de la Creuse Sud-Ouest is visible. The stamp contains the text "Communauté de Communes" at the top and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom. In the center, it says "Le Président". A blue ink signature, which appears to be "Sylvain GAUDY", is written over the stamp and extends across the page.